La République du Centre, 15 avril 2014

LA SOURCE ■ Les habitants réclament une révision de leur feuille d'impôt

« La loi ne s'applique pas ! »

Grâce à leur opiniâtreté et à un amendement voté en novembre dernier, les Sourciens ont obtenu une première victoire dans leur combat pour la justice fiscale. Mais elle tarde à produire ses effets.

Aurore Malval
aurore.malval@centrefrance.com

Ils avaient crié victoire en novembre dernier, depuis, rien n'a changé. Frappés depuis plusieurs décennies par une « injustice fiscale », les Sourciens attendent encore.

« On demande à ce que la loi soit appliquée », réclame le groupe de travail valeur locative, créé en 2008 par le conseiller général PCF Michel Ricoud, et avec eux, les 82 requérants qui avaient demandé une baisse de leur coefficient de situation générale.

« Défavorisés »

Le 30 décembre 2009, ils ont obtenu devant le tribunal administratif une baisse du coefficient de situation, la juridiction considérant qu'ils étaient effectivement « défavorisés » par rapport aux habitants du centre-ville. Une avancée qui devait se traduire par une baisse des impôts locaux entre 6 et 8 %. Mais voilà, cette baisse de la valeur locative n'était pas suffisante pour le code général des impôts, qui ne prévoyait de la répercuter que si elle atteignait 10 %. Un article, le 1517, consacrait ce verrou, il a été supprimé lors de l'adoption de la loi de finances 2014 en novembre dernier, grâce à l'engagement du sénateur PS Jean-Pierre Sueur.

Depuis ? « Rien ne bouge », s'indigne Alfred Lenglain, qui paye pour son « pavillon Phénix de 126 m², l'équivalent de 222 m² ».

« En janvier, nous avons envoyé des courriers aux services fiscaux qui nous répondent attendre les ordres du ministère », reprend José Spetebroot. Michel Ricoud a alerté le ministère des finances sans plus de succès. « Qui va prendre la décision d'appliquer ce texte ? » ■

VALEURS LOCATIVES. Les habitants de La Source, avec l'AHLS, se battent depuis 30 ans. T. BOUCOT

EN DATES

30 décembre 2009
Le tribunal administratif accordait une baisse de 0,10 du coefficient de situation générale.

15 novembre 2013
Un amendement, proposé par le nouveau secrétaire d'État au budget, Christian Eckert est adopté pour modifier le code général des impôts.

.

Phoca PDF